

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 162/01

ÉFAI – 010421 – ASA 20/038/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

INDE

**John Abraham**  
**Rina Abraham, l'épouse de John Abraham**  
**13 autres militants *adivasis* (aborigènes)**

Londres, le 29 juin 2001

Le 25 juin, la police a ouvert le feu sur des manifestants qui défilaient dans l'État du Maharashtra, dans l'ouest de l'Inde, faisant trois morts et 37 blessés. Quinze militants *adivasis* (aborigènes) ont été arrêtés et inculpés de tentative de meurtre sur la personne d'un policier, ainsi que de tentative d'incendie volontaire. Amnesty International pense que ces charges sont dénuées de tout fondement, et qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de harcèlement menée contre les *adivasis* qui revendiquent des droits fonciers, et craint que ces 15 personnes ne soient soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Les *adivasis* sont très fréquemment victimes de mesures de discrimination et d'actes de torture aux mains de la police.

Cette *morcha* (marche) avait été organisée par l'*Adivasi Bhoomi Hakka Andolan* (Mouvement pour les droits fonciers des *adivasis*). Elle a eu lieu après qu'un homme politique local accusé d'avoir agressé une jeune fille *adivasi* eut été libéré sous caution du poste de police du village de Puntamba, dans le district de Kopargaon. Les contestataires affirmaient qu'il avait tenté de violer la jeune fille, mais la police avait enregistré les faits comme un cas d'attentat à la pudeur, une infraction de moindre gravité. Apparemment, 250 à 300 *adivasis*, des femmes et des enfants pour la plupart, se sont dirigés à pied vers le poste de police pour protester. Bien que le déroulement exact des événements demeure obscur, selon certaines sources, une violente querelle a éclaté entre Indu Manjare et l'assistant local de l'inspecteur adjoint : il l'a physiquement agressée et d'autres *adivasis* ayant assisté à la scène ont commencé à lancer des pierres. Les policiers ont ouvert le feu et selon des témoins oculaires, ils ont délibérément pris pour cibles deux dirigeants de l'*Adivasi Bhoomi Hakka Andolan*, Pradeep Dushing et Indu Manjare, et les ont abattus à faible distance tandis qu'ils s'enfuyaient en courant.

La police a affirmé que les manifestants étaient munis de couteaux et de pierres, et qu'ils avaient tenté de mettre le feu au poste de police avec du pétrole. Les forces de l'ordre soutiennent que les contestataires ont également essayé de brûler vif l'assistant local de l'inspecteur adjoint, et ont inculpé les 15 manifestants arrêtés de tentative de meurtre sur la personne de ce policier. Les manifestants démentent ces allégations. Le gouvernement du Maharashtra a apparemment ordonné l'ouverture d'une enquête sur les coups de feu tirés par la police, mais des militants demandent instamment que soit menée une enquête judiciaire.

Un autre membre de l'*Adivasi Bhoomi Hakka Andolan*, John Abraham, a été interpellé le lendemain de la manifestation, lorsqu'il s'est rendu au poste de police pour s'enquérir du sort de sa femme, qui figurait au nombre des 14 personnes arrêtées. Il se trouvait apparemment à Aurangabad, à 120 kilomètres de distance, au moment du défilé de protestation, or il a également été inculpé de tentative de meurtre sur la personne du policier mentionné plus haut, et de collusion en vue de déclencher un incendie volontaire.

D'après les informations recueillies, les contestataires aux mains de la police sont enfermés dans leurs cellules menottes au poignet, en violation d'un arrêt rendu par la Cour suprême.

Sur décision de justice, les trois femmes appréhendées ont apparemment été transférées en prison le 28 juin, tandis que les 12 hommes ont été maintenus en détention dans les locaux de la police. Ces derniers sont tout particulièrement exposés à des actes de torture.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Inde compte plus de 70 millions d'*adivasis*, qui représentent environ huit p. cent de sa population. Après avoir acquis son indépendance en 1947, l'Inde a pris des mesures spécifiques pour protéger leurs droits, adoptant des dispositions législatives destinées à empêcher tout empiètement sur les terres des *adivasis*. Néanmoins, leurs droits communautaires traditionnels sont fortement remis en cause par de puissants groupes d'intérêts, dans un pays où les terres et les autres ressources font l'objet d'une vive concurrence. L'occupation illégale de terres appartenant par tradition aux *adivasis* est d'autant plus aisée que ceux-ci ne possèdent souvent aucun titre de propriété et que la plus grande partie de leurs terres sont des biens collectifs.

Les tensions se sont exacerbées dans le district de Kopargaon en raison d'un litige relatif à un domaine appartenant à la *Maharashtra State Farming Corporation* (MSFC). Des *adivasis* sans terre vivent sur la partie de ce domaine qui n'est pas cultivée par la MSFC, et le gouvernement du Maharashtra avait l'intention de redistribuer ces terres non exploitées à ces *adivasis*. Selon un militant, ces terres ont été transférées depuis à une entreprise publique, qui a été créée par la MSFC pour empêcher qu'elles ne soient cédées aux *adivasis*. Ceux-ci ont récemment intensifié la campagne dans le cadre de laquelle ils revendiquent le droit de posséder ces terres.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- exhortez le gouvernement de l'État du Maharashtra à garantir la sécurité des personnes placées en détention le 25 juin au poste de police du village de Puntamba, dans le district de Kopargaon, et demandez qu'elles soient immédiatement autorisées à entrer en contact avec leurs proches ;
- dites-vous préoccupé par le fait que la police a ouvert le feu sur les manifestants qui défilaient le 25 juin, faisant trois morts et 37 blessés ;
- prenez acte du fait que le gouvernement du Maharashtra a ordonné l'ouverture d'une enquête sur les coups de feu tirés par la police, mais demandez instamment que cette affaire fasse l'objet d'une enquête judiciaire totalement indépendante et impartiale, et que ses conclusions soient pleinement rendues publiques ;
- appelez les autorités à suspendre les individus qui ont ordonné d'ouvrir le feu, afin qu'ils ne soient plus en mesure d'user de leur autorité sur des victimes ou des témoins, et à protéger les personnes ayant assisté aux événements contre toute forme de harcèlement ou d'intimidation.

**APPELS À :**

**Premier ministre de l'État du Maharashtra :**

Vilasrao Deshmukh  
Chief Minister of Maharashtra  
Office of the Chief Minister  
Mantralaya, Mumbai 400 032  
Maharashtra, Inde

**Télégrammes :** Chief Minister, Mumbai, Inde

**Fax :** + 91 22 2029214

**Formule d'appel :** *Dear Chief Minister, / Monsieur le Premier Ministre,*

**Collector (percepteur ayant des pouvoirs administratifs et judiciaires) :**

Collector, Ahmednagar

**Fax :** + 91 241 322432

**Remarque :** ce fonctionnaire est impliqué dans toutes les affaires relatives à la police, en particulier dans les enquêtes et les procédures disciplinaires.

**COPIES À :**

**Ministre de l'Intérieur de l'Inde :**

Mr Lal Krishna Advani  
Minister of Home Affairs  
Ministry of Home Affairs  
North Block, New Delhi 110 001  
Inde

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*